

The Canadian Journal of Information and Library Science
La Revue canadienne des sciences de l'information et de
bibliothéconomie



L'intelligence artificielle et la gestion documentaire : quels apports ? Quels enjeux ?
Artificial intelligence and records management: What gains? What stakes?

Siham Alaoui 

Volume 46, numéro 2, 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109572ar>

DOI : <https://doi.org/10.5206/cjils-rcsib.v46i2.16695>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Association for Information Science - Association canadienne des sciences de l'information

ISSN

1195-096X (imprimé)

1920-7239 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Alaoui, S. (2023). L'intelligence artificielle et la gestion documentaire : quels apports ? Quels enjeux ? *The Canadian Journal of Information and Library Science / La Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, 46(2), 1–20. <https://doi.org/10.5206/cjils-rcsib.v46i2.16695>

Résumé de l'article

Dans un contexte organisationnel marqué par le déploiement massif des plateformes du télétravail, les pratiques de gestion documentaire deviennent de plus en plus hétérogènes. L'absence d'une véritable harmonisation de telles pratiques engendre des défis au niveau du repérage de l'information documentaire, que ce soit à des fins de réalisation des processus d'affaires, de transparence ou encore de reddition des comptes. Une piste prometteuse pour pallier ces enjeux est de mettre à profit les fonctionnalités de l'intelligence artificielle à des fins de gestion de l'information organique et consignée. Cet article se propose d'aborder la manière dont l'intelligence artificielle pourrait optimiser la gestion documentaire, en mettant de l'avant les mécanismes de gouvernance à déployer à cette fin.

© Siham Alaoui, 2023



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

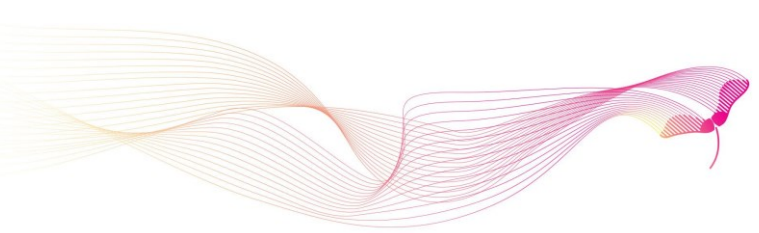
<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



L'intelligence artificielle et la gestion documentaire : quels apports? Quels enjeux?

Artificial intelligence and records management: what gains? What stakes?

Siham Alaoui 

Université Laval

Résumé: Dans un contexte organisationnel marqué par le déploiement massif des plateformes du télétravail, les pratiques de gestion documentaire deviennent de plus en plus hétérogènes. L'absence d'une véritable harmonisation de telles pratiques engendre des défis au niveau du repérage de l'information documentaire, que ce soit à des fins de réalisation des processus d'affaires, de transparence ou encore de reddition des comptes. Une piste prometteuse pour pallier ces enjeux est de mettre à profit les fonctionnalités de l'intelligence artificielle à des fins de gestion de l'information organique et consignée. Cet article se propose d'aborder la manière dont l'intelligence artificielle pourrait optimiser la gestion documentaire, en mettant de l'avant les mécanismes de gouvernance à déployer à cette fin.

Mots clés: gestion documentaire; intelligence artificielle; télétravail; transformation numérique; gouvernance.

Abstract: In an organizational context marked by the massive deployment of teleworking platforms, document and records management practices are becoming increasingly heterogeneous. The absence of a genuine harmonization of such practices creates challenges in terms of recorded information retrieval, whether for the purposes of business processes, transparency or accountability. One solution to tackle these challenges is to use artificial intelligence features to manage recorded information. This article sheds light on how artificial intelligence could be integrated into document and records management practices, highlighting the governance mechanisms that need to be put in place to this end.

Keywords: records management; document management; artificial intelligence; teleworking; digital transformation; governance.

Introduction

De nos jours, les organisations se servent des technologies de l'information (TI) pour soutenir l'optimisation et d'automatisation des processus d'affaires. Les systèmes d'information organisationnels (ex. les systèmes intégrés de gestion des ressources, les intranets, etc.), sont mis à profit à des fins de coordination et de communication entre

plusieurs parties prenantes réunies autour de projets communs (Tremblay-Cantin et al., 2021). Dans l'univers de la gestion documentaire, les systèmes de gestion intégrée de documents (SGID) servent de dispositifs soutenant la création, la gestion, le traitement, la diffusion et la préservation à long terme des documents d'activité (Alaoui, 2019). Ils prennent en charge la gestion du cycle de vie des documents institutionnels, soit ceux renfermant une valeur primaire (ex. administrative, légale, financière, fiscale, etc.) ou secondaire (c-à-d. d'information ou de témoignage) pour l'organisation. Tout acteur organisationnel créant ou recevant l'information documentaire dans le cadre de ses activités quotidiennes peut faire usage de ces systèmes afin d'enregistrer les documents, les décrire, les classer et les indexer. Les archivistes s'occupent de la vérification de la qualité de la description, la classification et l'indexation archivistiques, en sus de la gestion du cycle de vie des documents en attribuant à ceux-ci les règles de conservation appropriées. Ainsi, la gestion documentaire se veut une responsabilité partagée entre les acteurs organisationnels, dont les dirigeants, les gestionnaires, les vérificateurs de la conformité et les agents administratifs, puisque chacun apporte une valeur ajoutée aux opérations de la chaîne archivistique.

Dans le contexte actuel du télétravail, on assiste au déploiement massif des plateformes collaboratives telles que Microsoft Teams, SharePoint et la suite Google. Ces dispositifs technologiques sont utilisés à des fins de collaboration, puisqu'ils permettent de réunir un ensemble d'équipes sur une même plateforme. Ils sont aussi mis à profit pour des besoins de gestion documentaire, misant sur la gestion à court et à moyen terme de l'information produite ou reçue dans le cadre des activités organisationnelles. Cependant, avec le recours massif à ces procédés technologiques, on assiste à la multiplication des pratiques de gestion documentaire personnelles et parallèles. Elles sont dites personnelles car elles sont fondées sur l'intuition et les croyances des employés ainsi que leur degré d'aisance avec les pratiques de gestion documentaire : ils procèdent à la classification des documents selon leurs convictions et font usage des plateformes collaboratives comme dispositifs de gestion documentaires. Ces pratiques sont aussi qualifiées de parallèles, car elles reflètent des pratiques personnelles développées parallèlement avec celles définies à l'échelle institutionnelle, prenant racine dans des habitudes de travail individuelles ou communément partagées par un groupe d'employés à l'échelle des unités administratives (Champagne et Fortin-Lepage, 2021). Avec la multiplication de ces pratiques documentaires hétérogènes dans les différentes unités administratives, les problèmes de repérage des documents s'intensifient : les documents d'activité ayant une valeur archivistique pour l'organisation demeurent dans des espaces collaboratifs et échappent à l'enregistrement institutionnel dans le système de gestion documentaire (Champagne et Fortin-Lepage, 2021). Telle situation menace la perte de la mémoire consignée de l'organisation, mettant ainsi la conformité de celle-ci à l'examen, notamment en regard des exigences de transparence, de reddition des comptes et de performance organisationnelle. Qui plus est, les documents numériques sont décrits d'une manière disparate, causant ainsi des problèmes au niveau de leur identification et repérage. Aussi, l'usage massif de ces plateformes collaboratives fait naître de nouveaux objets documentaires qui possèdent

le statut de documents institutionnels, tels que les conversations Teams générées dans le cadre du transfert du savoir-faire entre les employés. Ce type de documents s'ajoute aux courriels, dont la gestion représente certaines particularités pour la sélection de ceux à valeur primaire ou secondaire pour l'organisation (Vellino et Alberts, 2016).

Cette hétérogénéité des pratiques rend difficile la maximisation de l'usage de l'information à des fins d'amélioration de la performance, de prise de décision stratégique, de transparence et de reddition des comptes. Elle cause des redondances dans la vérification de la qualité de l'information décrite, classifiée et indexée, puisque chaque acteur réalise ces processus archivistiques en fonction de ses propres convictions et compétences. Tel constat laisse entendre qu'il est nécessaire de songer à d'autres solutions visant à assurer une gestion documentaire à court et à moyen terme adéquate. L'intégration de l'automatisation, soutenue par des fonctionnalités d'intelligence artificielle (IA), peut s'avérer une excellente piste à explorer dans cette optique. Cependant, alors que certains chercheurs ont d'ores et déjà commencé à explorer le potentiel de l'intégration de l'IA à l'archivistique, et plus précisément à des fins de valorisation du patrimoine archivistique (Colavizza et al., 2021), peu de recherches abordent la manière dont l'IA peut être intégrée à la gestion documentaire pour diminuer la redondance des tâches et déployer des pratiques plus efficaces (Bailey, 2009; InterPARES-TrustAI, s.d.; Rolan et al., 2019). Qui plus est, l'apport à la gouvernance de l'information à l'automatisation de la gestion documentaire demeure peu exploré. C'est ainsi que, dans la présente contribution, nous nous efforçons de combler ce manque théorique en démontrant la manière dont l'IA peut soutenir les pratiques de gestion documentaire et comment la gouvernance de l'information favorise leur automatisation. Pour ce faire, nous formulons les questions de recherche comme suit :

1. Quelles sont les possibles rencontres entre l'IA et la gestion documentaire?
2. Quels sont les enjeux entourant l'intégration de l'IA aux pratiques de la gestion documentaire?
3. Quels sont les mécanismes de gouvernance de l'information à mettre en place pour pallier ces enjeux?
4. Comment le rôle de l'archiviste se redéfinit-il dans cette optique?

Dans un objectif de répondre à ces questionnements, nous nous proposons d'articuler cet article autour d'un ensemble de points. D'entrée de jeu, nous abordons la manière dont l'IA peut être intégrée aux opérations de la chaîne archivistique, notamment la classification, l'indexation et la gestion du cycle de vie documentaire. Il est également question de mettre de l'avant l'apport de l'automatisation à l'identification de l'information nominative et confidentielle. Ensuite, il s'agit d'identifier et de décrire les enjeux de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire, et la manière dont ils peuvent être palliés en se servant des principes de la norme ISO 24143 (2022) sur la gouvernance d'information. Enfin, nous cartographions et décrivons les rôles

respectifs des acteurs pressentis par cette gouvernance, à savoir la haute direction, les experts en TI, les vérificateurs de la conformité, les usagers et les archivistes.

Intelligence artificielle et gestion documentaire : une possible rencontre?

Dans la littérature scientifique spécialisée en informatique, l'IA désigne l'ensemble des programmes informatiques et des algorithmes basés sur l'apprentissage profond qui sont capables de reproduire des tâches généralement réalisées en mobilisant des facultés cognitives humaines (Boileau et al., 2022; Enholm et al., 2022). En se basant sur le traitement du langage naturel, les dispositifs de l'IA peuvent transformer automatiquement les requêtes des usagers en des extraits à valeur ajoutée. Les dispositifs de l'IA, dont les robots conversationnels et d'autres fonctionnalités d'automatisation intégrées aux systèmes d'information, mobilisent ces facultés d'apprentissage en vue d'apprendre des erreurs et d'améliorer, sur une base continue, la qualité des résultats qu'ils génèrent. Dans l'univers de la gestion documentaire, l'IA apporte aussi son lot de bénéfices pour les professionnels de l'information. Plusieurs processus de la chaîne archivistique peuvent être, en partie, automatisés, et ce, grâce à la mise à profit des fonctionnalités de la gestion documentaire. Parmi ces étapes on retrouve (1) la classification, (2) l'indexation, (3) l'application des règles de conservation ainsi que (4) la catégorisation de l'information et la protection des renseignements personnels.

La classification archivistique

Contrairement à la classification documentaire reconnue en bibliothéconomie comme étant fondée sur les grands domaines du savoir (Zacklad, 2007), la classification archivistique consiste à attribuer aux documents d'activité des cotes classificatoires sur la base des activités dont ils rendent compte (Franks, 2013; Frendo, 2007). Cette cote est extraite d'un plan de classification institutionnel fondé sur les activités de l'organisation, plutôt que sa structure. L'élaboration d'une cote classificatoire se fait en combinant la cote de la classe générique et spécifique, comme indiqué dans l'exemple suivant :

200. Ressources humaines
200.1. Personnel
200.1.1. Embauche
200.1.1.1. Contrats

Dans cet exemple, il est question d'une classification utilisant une structure hiérarchique, construite selon une logique allant du général au particulier. En vue d'attribuer aux documents la bonne cote classificatoire, l'analyse du contenu du document et de son contexte s'impose. La classification archivistique requiert dès lors un effort intellectuel, fondé sur une bonne connaissance de l'organisation et ses missions. Qui plus est, il est important de bien cerner les conditions ayant présidé à la génération du document d'activité, question d'avoir une idée plus claire sur sa performativité. Telle opération intellectuelle commande ainsi des investissements

considérables en termes de temps et d'énergie de la part des acteurs organisationnels impliqués dans la gestion documentaire. Comme les pratiques de gestion documentaire personnelles et parallèles s'intensifient dans le contexte actuel du télétravail, les cotes classificatoires attribuées aux documents peuvent être différemment choisies en fonction des perceptions individuelles des acteurs organisationnels, de leurs compétences et de la nature des tâches qu'ils exercent. Cette disparité peut entraîner des difficultés au niveau du repérage du bon document pour réaliser un processus d'affaires donné, causant ainsi un ralentissement des activités organisationnelles. Le recours à des dispositifs de substitution plus efficaces et efficaces s'impose, et ce, en vue de déployer des pratiques managériales axées sur l'efficacité et l'efficacité organisationnelles. C'est dans cette optique que l'intégration de l'IA à la gestion documentaire se veut pertinente afin de soutenir la classification des documents d'activité. Grâce à la mise à profit des fonctionnalités basées sur l'apprentissage automatique, un système de gestion documentaire comprenant des fonctionnalités de l'IA est capable de classer d'une manière automatique les documents d'activité. Plus précisément, il est question de l'attribution des cotes classificatoires au document, en se servant de la technique de la reconnaissance des types des documents, rendue possible grâce à la structuration de ces derniers, ou encore l'usage des gabarits documentaires obéissant à des règles de formatage institutionnel. L'intégration de l'IA à la gestion documentaire dans l'optique de la classification automatique peut être envisagée comme suit (voir figure 1) :

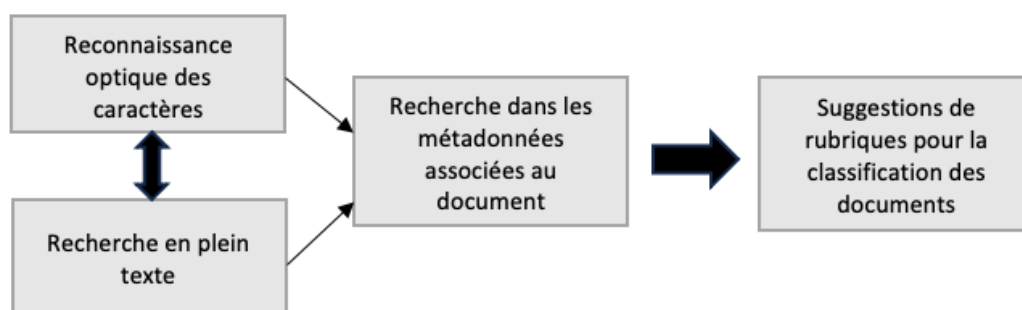


Figure 1. Le fonctionnement de la classification automatique

La classification automatique peut concerner aussi bien les documents nativement numériques que numérisés. Dans le second cas de figure, il est question de mettre à profit la fonctionnalité de la reconnaissance optique des caractères (ROC) en vue de faciliter la recherche en plein texte dans le document. Puisque ce dernier est assimilé, d'un point de vue archivistique, au résultat d'un contenu, d'un contenant et d'un contexte (Cardin, 2013-2014), la recherche dans les métadonnées associées au document se veut également essentielle pour offrir une description archivistique plus fidèle des circonstances de la création du document. À partir de ces opérations, des rubriques classificatoires sont suggérées par le système de gestion documentaire, orientant ainsi l'utilisateur vers les choix possibles sous lesquels il peut procéder à la

classification du document. Une telle automatisation favorise ainsi un gain considérable du temps, lequel peut être investi dans d'autres tâches plus complexes. Le principe de la classification automatique se joint à celui de l'indexation automatique, puisque les deux se révèlent des opérations de la chaîne archivistique qui consistent à synthétiser le contenu et le contexte du document à l'aide des points d'accès appropriés pour améliorer le repérage de celui-ci.

L'indexation

À l'instar de la classification des documents d'activité, l'IA peut aussi être mise à profit pour indexer les documents, c'est-à-dire les représenter synthétiquement par des mots-clés dans un objectif d'en améliorer l'accessibilité. L'usage de l'IA à des fins d'indexation automatique des documents se veut particulièrement bénéfique dans le contexte de la multiplication des ressources documentaires et des objets documentaires émergents tels que les conversations *Teams* et les courriels. L'indexation manuelle se veut relativement coûteuse, vu que les conversations *Teams*, par exemple, peuvent renfermer une variété de sujets échangés par deux ou plusieurs interlocuteurs à la fois dans le cadre du travail collaboratif. Ainsi, le recours à l'indexation automatique est porteur de bénéfices tant pour les archivistes que pour les usagers, puisque l'usage de l'IA favorise une suggestion d'un ensemble de mots-clés, extraits automatiquement du contenu des documents d'activité et de leur contexte, pour ainsi les représenter synthétiquement. À cela s'ajoute l'indexation de la quantité considérable des courriels qui sont produits ou reçus quotidiennement par les acteurs organisationnels, et dont une partie peut renfermer une valeur archivistique primaire ou secondaire, et, par conséquent, gagnerait à faire l'objet d'un enregistrement institutionnel.

Les mots-clés suggérés par le système intégrant l'IA peuvent, au besoin, faire l'objet d'une harmonisation avec les mots-clés collectivement retenus par les usagers du système pour favoriser une indexation unifiée des documents. Cela est particulièrement le cas pour les systèmes intégrant un thésaurus, c'est-à-dire une liste de mots-clés basés sur les activités de l'organisation, ses missions et ses fonctions. Dans un tel cas de figure, des mesures d'harmonisation s'imposent, faute desquelles les finalités de l'indexation automatique peuvent aller à l'encontre de ce qui est recherché par l'intégration de l'IA à la gestion documentaire.

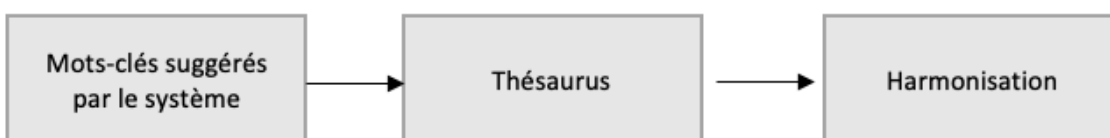


Figure 2. Le processus de l'indexation automatique

Il en ressort que, grâce au potentiel de l'IA, les opérations du traitement intellectuel de l'information documentaire peuvent être automatisées, favorisant une optimisation du temps et des ressources. La mise à profit des techniques de fouille de textes et d'apprentissage automatique en utilisant des propriétés du traitement du

langage naturel, l'accès à l'information documentaire est amélioré grâce à la génération automatique des rubriques classificatoires et des mots-clés. Cependant, l'apport de l'IA à la gestion documentaire ne se limite pas à la génération de ces deux types d'extrants archivistiques, mais les dépasse pour inclure la gestion du cycle de vie documentaire.

La gestion du cycle de vie

Un des défis des organisations actuelles réside dans la capacité de celles-ci à rationaliser la gestion de la masse documentaire analogique et numérique. En archivistique, le principe du cycle de vie traduit les âges par lesquels un document d'archives passe depuis sa création jusqu'à son élimination ou sa conservation permanente (Pérotin, 1961). Plus précisément, il est question de l'âge actif, où le document est utilisé sur une base quotidienne pour accomplir des tâches stratégiques et opérationnelles, de l'âge semi-actif, lequel correspond à l'usage occasionnel des documents, ainsi que l'âge inactif, traduisant la période d'inactivité du document. Celui-ci est soit conservé pour les fins historiques et patrimoniales, que cela soit en raison de son contenu ou de son support documentaire, soit éliminé (Pérotin, 1961). L'application du principe du cycle de vie documentaire commande l'attribution d'une règle de conservation par type de document à l'ensemble de la production documentaire générée ou reçue par l'organisation dans le cadre de ses activités. Sans surprise, les règles de conservation, puisqu'elles sont associées à des types de documents, doivent être reliées à des rubriques spécifiées dans le plan de classification institutionnel. C'est dans cette lignée de pensée qu'il est aussi légitime d'envisager une rationalisation de la production documentaire grâce à l'application automatique des règles de conservation pour la gestion du cycle de vie des documents d'activité (Rolan et al., 2019). La gestion automatisée du cycle de vie des documents se fait par un paramétrage particulier consistant à associer des étiquettes de rétention aux types de documents, et ce, conformément aux règles spécifiées dans le calendrier de conservation. Plus spécifiquement, il est question de déterminer la période pendant laquelle le document est conservé à ses stades actif et semi-actif, ainsi que son sort final. Grâce à la liaison du plan de classification au calendrier de conservation, il est possible de suggérer à la fois une rubrique pour classer le document ainsi que sa règle de conservation, et ce, en se basant sur les techniques de reconnaissance du type du document. Ainsi, les courriels et les conversations *Teams*, en sus des autres types des documents d'activité, se verront attribuer des règles de conservation selon ce qui est établi à l'échelle institutionnelle.

Par ailleurs, en tant qu'outil archivistique, le calendrier de conservation intègre la gestion des risques, puisqu'il y est possible d'ajouter une mention quant au caractère nominatif, essentiel ou confidentiel du document d'activité, question d'en assurer une gestion plus adéquate pour éviter les incidents de non-conformité. Dans le contexte actuel du numérique, telle gestion peut également être soutenue par les dispositifs de l'IA, dont le rôle est de favoriser une meilleure identification de l'information nominative et confidentielle.

La protection de l'information nominative et confidentielle

Un autre bénéfice de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire est la reconnaissance des documents renfermant des renseignements personnels (Jacob, Souissi et Martineau, 2022). Grâce à la capacité des dispositifs de l'IA de traiter des corpus documentaires en langage naturel, il est possible d'extraire les données à partir des documents, pour ensuite les catégoriser en fonction de leur degré de criticité (ex. données nominatives, confidentielles, publiques). Cela soutient l'application des mesures de contrôle de l'accès en fonction des usagers du système et des fonctions qu'ils assument au sein de l'organisation. Telle obligation s'inscrit dans la large foulée des préoccupations légales et réglementaires actuelles en regard de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et ce, dans différents secteurs d'activité, dont celui de la santé. En effet, l'encadrement de l'accessibilité des données sur les patients dans le secteur de la santé (Caron, Bernardi et Nicolini, 2021; Combes et Guillot, 2023; Legros, 2022, ou encore celles sur les personnes en poursuite judiciaire (Kwizera, Al Habous et Akkour, 2022), devient une occupation de plus en plus importante au sein de la communauté des chercheurs. Ainsi, il est possible d'entraîner les algorithmes pour les orienter vers l'apprentissage en détectant l'information nominative en fonction d'un ensemble d'attributs tels que le nom et le prénom de la personne, l'adresse physique et de correspondance, le numéro de téléphone, la rémunération, les antécédents juridiques, les diagnostics des maladies, etc. Un système de gestion documentaire intégrant des fonctionnalités de l'IA peut détecter, en utilisant ces algorithmes, les données personnelles renfermées dans les documents d'activité, pour ainsi aider les usagers à en identifier le degré de criticité et, au besoin, mettre en place des mesures plus sécuritaires pour gérer leur accessibilité.

En clair, les apports de l'IA à la gestion documentaire sont nombreux. Qu'il s'agisse de la classification, de l'indexation, de la gestion du cycle de vie documentaire ou encore de l'identification de l'information nominative et confidentielle, l'automatisation apporte un nouveau souffle à la gestion documentaire en minimisant les redondances et en optimisant l'exécution de certains processus archivistiques. Le tableau suivant résume les différences entre la gestion documentaire dite courante, ou encore actuelle, et celle utilisant des fonctionnalités de l'IA :

Aspects	Gestion documentaire courante	Gestion documentaire intégrant l'IA
<i>Classification archivistique</i>	Manuelle, par l'utilisateur	Suggestion automatique des rubriques classificatoires
<i>Indexation</i>	Choix de mots-clés par l'utilisateur à partir du thésaurus existant; attribution de mots-clés en langage naturel	Recherche dans le contenu et les métadonnées du document pour générer les mots-clés
<i>Application des règles de conservation</i>	En partie automatisée : liaison du plan de classification au calendrier de conservation	Entièrement automatisée : sur la base des rubriques classificatoires précédemment suggérées
<i>Identification de l'information nominative ou confidentielle</i>	Manuelle, repose sur les normes et les règlements en vigueur	Automatique : suggestions sur la base des algorithmes

Tableau 1. Comparaison entre les opérations de la gestion documentaire courante et de celle intégrant l'IA

Le tableau plus haut révèle que l'IA renferme un fort potentiel d'automatisation des processus archivistiques, ce qui permet de gérer le temps d'une manière plus stratégique en se focalisant sur des activités plus complexes. Néanmoins, bien que l'IA s'avère lourde en bénéfices pour les pratiques de gestion documentaire, son intégration à ces dernières fait naître un ensemble d'enjeux qu'il importe de pallier par des stratégies appropriées.

L'intégration de l'IA à la gestion documentaire : les enjeux

Si l'IA s'avère lourde en bénéfices pour l'automatisation des pratiques de gestion documentaire, elle comporte tout de même une série d'enjeux qui sont surtout d'ordre informationnel, légal et éthique. Les enjeux *informationnels* se manifestent essentiellement dans le contexte de l'application automatique des étiquettes de rétention définissant les périodes durant lesquelles les documents d'activité sont préservés aux stades actif, semi-actif et inactif, ainsi que leur sort final. Se fier complètement aux fonctionnalités de l'IA pour la gestion du cycle de vie de l'information documentaire engendre des risques majeurs liés à la perte de la mémoire organique et consignée, et ce, en raison de la destruction accidentelle des documents ou l'application des mauvaises étiquettes de rétention à ces derniers. Tel risque s'intensifie lorsqu'il est question des documents essentiels, lesquels sont nécessaires à la poursuite des activités, à l'affirmation de l'identité collective et à la défense de l'organisation dans le cas des litiges. Un deuxième enjeu informationnel est lié à la qualité des extrants archivistiques, dont la classification et l'indexation automatiques. Les algorithmes utilisés à des fins de fouille des textes reposent sur l'extraction des données à partir d'un ensemble de corpus documentaires analysés. En vue d'assurer une meilleure extraction de ces données, la structuration des documents (ex. courriels, formulaires, conversations *Teams*, etc.) et l'usage des gabarits de documents bien définis (ex. contrats, bons de commande, etc.) s'imposent. La non-structuration des documents et

le manque d'uniformisation du formatage documentaire pourraient compromettre la qualité de la classification et l'indexation archivistiques, ce qui engendre une certaine redondance dans les tâches liées à la gestion documentaire. Dans le même esprit, l'absence de l'usage d'un schéma de métadonnées institutionnel pour décrire le contexte de création de l'information documentaire risque de ne fournir qu'une description partielle de celle-ci, ce qui pourrait remettre en question la pertinence des extrants archivistiques générés.

Sur le plan *éthique et légal*, l'usage des fonctionnalités de l'IA à des fins d'indexation et de classification renferme le risque d'extraction des données nominatives ou confidentielles, et, par conséquent, engendre des enjeux néfastes au niveau de la conformité aux cadres légal et réglementaire encadrant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Le développement des algorithmes devra dès lors se faire en tenant compte de la catégorisation de l'information en fonction de son degré de criticité, question de réduire l'intensité des risques liés à la fuite des renseignements personnels et de l'information confidentielle. Dans la foulée des préoccupations actuelles misant sur l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la manière dont les données sont collectées auprès des usagers, tel que la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*, déposée au tribunal des communes par le Canada (Gouvernement du Canada, 2023), il importe de transposer ces principes dans le contexte de la gestion documentaire, et ce, dans un souci d'encadrer la manière dont l'IA peut être mise à profit à des fins d'optimisation des opérations de la chaîne archivistique. Un moyen d'y arriver est de songer au développement d'un cadre de gouvernance approprié, lequel peut être inspiré des principes énoncés dans la norme ISO 24143 (2022) sur la gouvernance de l'information.

La gouvernance de l'information : une nécessité pour une meilleure intégration de l'IA à la gestion documentaire

La littérature scientifique en archivistique définit la gouvernance comme étant l'ensemble des lois, des règlements, des politiques, des procédures et des lignes directrices dont le déploiement vise à encadrer les pratiques de gestion de l'information documentaire (Smallwood, 2019). Autrement dit, il est question d'un ensemble d'outils d'encadrement misant sur l'harmonisation des pratiques de gestion de l'information, et ce, en conférant à chaque acteur organisationnel (ex. dirigeants, experts, agents administratifs, etc.) des rôles et des responsabilités dans la création, la gestion, la diffusion et la préservation à long terme de l'information. La définition de ces rôles et ces responsabilités est souvent formalisée dans un cadre formel, prenant la forme d'une politique à appliquer par ces acteurs organisationnels en vue de tirer le plein profit de l'information comme actif intangible clé (Makhlouf-Shabou, Nobs et Nicolet, 2019; Hagmann, 2013). Dans un objectif de mieux aborder le propre de la gouvernance de l'information, il est légitime d'en faire une lecture à la lumière des principes spécifiés dans la norme *ISO 24143* (2022) sur la gouvernance de l'information, pour ensuite les transposer dans le contexte de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire.

La norme ISO 24143 et l'IA : une quête de conformité

La norme ISO 24143 sur la gouvernance d'information énumère et décrit un ensemble de principes que les organisations doivent suivre pour instaurer un cadre de gouvernance de l'information approprié. Tel cadre normatif se distingue de celui de l'IA, soit l'ISO 24028 (2020), lequel se focalise sur les aspects techniques et technologiques relatifs à la qualité des algorithmes de l'IA, notamment en regard de leur transparence, leur accessibilité, leur fiabilité, leur exactitude et leur sécurité. L'ISO 24143 inclut à la fois, dans un cadre intégrateur et plus complet, les aspects managériaux, techniques, technologiques, archivistiques et humains qui doivent être pris en considération pour déployer une bonne gouvernance de la gestion de l'information, y compris celle assistée par des fonctionnalités propres à l'IA. Plus spécifiquement, la norme se focalise sur un ensemble des considérations d'ordre informationnel, social, environnemental, stratégique, managérial et légal (voir figure 3).

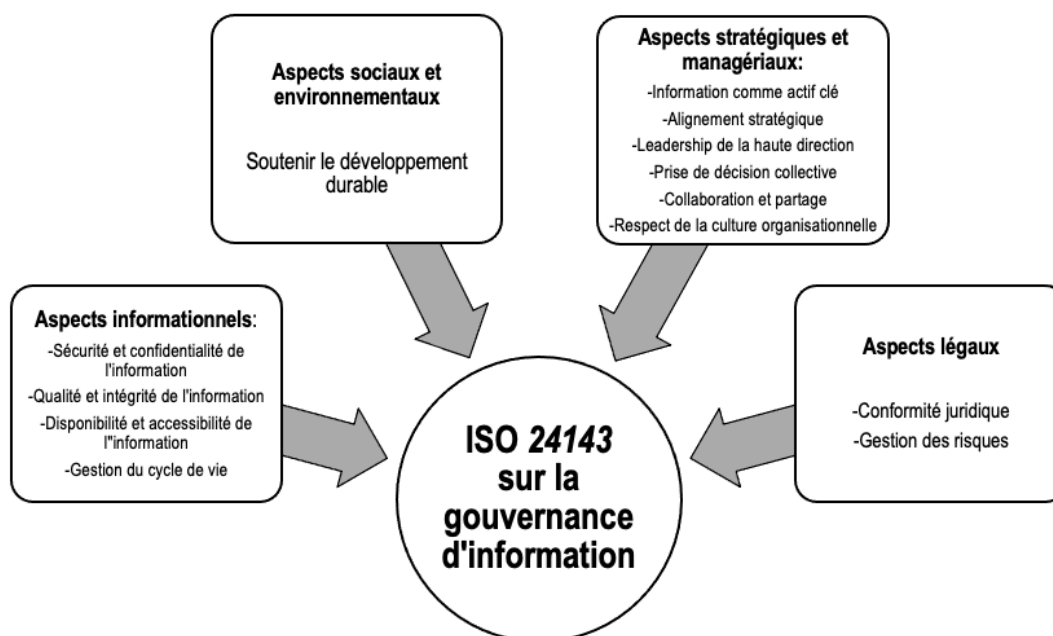


Figure 3. Les principes de la gouvernance de l'information selon la norme ISO 24143

Considérant le fait que l'IA fait partie d'un programme de gouvernance de l'information selon cette norme (ISO, 2022), nous désirons détailler ces principes dans le contexte de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire. Dans l'optique de l'automatisation, force est de constater que l'usage de l'IA dans la gestion documentaire doit être encadré par une politique organisationnelle qui doit énoncer les rôles et les responsabilités de chaque acteur organisationnel dans la vérification de la qualité des extrants archivistiques et des documents traités en partie par des fonctionnalités d'IA. Comme mentionné précédemment, l'usage approprié de l'IA à des fins d'automatisation des opérations de la gestion documentaire requiert une certaine harmonisation des pratiques de description et de nommage de l'information documentaire. Pour ce faire, il

importe de se doter de pratiques harmonisées en la matière, et ce, en vue de favoriser la génération d'une meilleure qualité des extrants archivistiques générés par l'IA. Chaque acteur organisationnel a une responsabilité à jouer dans ce contexte : le développement d'un réflexe de l'usage d'une convention de nommage pour une description harmonisée des documents d'activité, couplé à l'intégration progressive de l'usage des gabarits de documents bien définis, favorise l'extraction de l'information et des données pour suggérer des catégories classificatoires et des mots-clés plus pertinents. En outre, il est question de l'adoption d'un schéma de métadonnées institutionnel, favorisant une description archivistique plus exhaustive du document dès sa création. Il s'agit des métadonnées d'intégrité, d'authenticité et de fiabilité. L'usage de ces métadonnées rend plus aisé le processus de la vérification de la valeur juridique des documents numériques, ce qui aide à minimiser le volume de la production documentaire analogique. Cela soutient ainsi le développement durable en renforçant la responsabilité sociale de l'organisation en faveur des valeurs environnementales et la minimisation de la production documentaire sur support papier.

Cependant, ces pratiques ne peuvent pas s'imposer du jour au lendemain, mais leur acculturation doit faire l'objet d'une démarche managériale impliquant l'ensemble des acteurs organisationnels. La disponibilité des requis informationnels nécessaires à une intégration réussie de l'IA à la gestion documentaire commande un processus d'appropriation de nouvelles pratiques, lequel n'est possible que par l'exercice d'un *leadership* de la part de la haute direction. Celle-ci développe les grandes lignes d'une stratégie de gestion de changement visant à sensibiliser les employés de l'organisation de l'importance de se doter d'un programme de gouvernance de l'information adapté à la réalité organisationnelle. Ce changement doit tenir compte de la culture de l'organisation, constituant l'agrégat des pratiques, des comportements, des valeurs et des schèmes collectivement partagés au sein de l'organisation (Schein, 2016). Cette culture organisationnelle influe sur la culture informationnelle, laquelle traduit les caractéristiques marquant les modalités de la création, de la gestion, de la diffusion et de la préservation à long terme de l'information (Oliver et Foscarini, 2021). Considérant l'importance de la mobilisation des aspects culturels dans la stratégie de gestion de changement, il est important de développer des espaces de dialogue mutuel entre les acteurs organisationnels, puisqu'il favorise la reconnaissance des points de convergence et de divergence soulevés dans les attentes de chacun, ce qui favorise l'identification des solutions basées sur une prise de décision collective. Plus précisément, la gestion de changement doit viser l'hétérogénéité des pratiques de gestion de l'information, ou encore celles dites personnelles et parallèles. Il s'agit d'identifier les raisons derrière l'émergence de telles pratiques et les transformer en actions concrètes misant sur la mobilisation des acteurs en question et leur sensibilisation à l'égard de l'importance de l'enregistrement institutionnel des documents.

Par ailleurs, plusieurs aspects stratégiques doivent être pris en considération, notamment en veillant à l'alignement de la gestion documentaire et ses outils d'encadrement avec la stratégie globale de l'organisation. Autrement dit, grâce à une reconnaissance de l'information documentaire comme actif stratégique, la politique de

gestion documentaire et les procédures encadrant la qualité de l'information sur le plan de l'authenticité, la fiabilité, l'intégrité, l'exploitabilité et la sécurité doivent être alignées sur la stratégie globale de l'organisation. Elles doivent être intégrées aux instruments de gouvernance organisationnelle, dans une perspective de complémentarité avec la politique de l'utilisation des actifs informationnels, et celles relatives à la gestion des autres types de ressources dont l'organisation dispose.

Intégrer l'IA à la gestion documentaire doit aussi se faire dans une perspective de légitimité en regard des lois et règlements auxquels l'organisation est soumise. Plus précisément, il est question du cadre légal et réglementaire régissant la gestion de l'information documentaire et son cycle de vie, ainsi que l'encadrement de sa sécurité et la protection de la vie privée. Comme précédemment évoqué, l'automatisation des opérations de la chaîne archivistique, dont la classification, l'indexation et la gestion du cycle de vie de l'information documentaire, n'est pas exempte de risques. La fuite de l'information nominative et confidentielle ainsi que la destruction accidentelle des documents essentiels constituent des risques majeurs pouvant entraîner des poursuites légales et judiciaires pour l'organisation. Un moyen de pallier ces enjeux est de procéder à la documentation des processus de destruction des documents d'activité, et ce, dans un souci de justifier la logique de la définition des étiquettes de rétention de l'information conformément au calendrier de conservation.

En vue de veiller à l'application des principes spécifiés dans la norme ISO 24143 sur la gouvernance de l'information à des fins d'automatisation de la gestion documentaire, une collaboration entre les acteurs organisationnels s'avère nécessaire. Plusieurs parties prenantes, dont la haute direction, les archivistes, les experts en TI, les vérificateurs de la conformité et les usagers, ont un rôle à jouer dans cette gouvernance. La valeur ajoutée que chaque acteur génère dans ce contexte est tributaire des rapports qu'il entretient avec l'information.

La gouvernance de l'information à l'ère de l'automatisation de la gestion documentaire : les acteurs et leurs rôles

La gouvernance de l'information repose sur le principe de dialogue, d'intercompréhension et de collaboration entre les parties prenantes assumant une responsabilité dans la création, la gestion, la diffusion et la préservation à long terme de l'information (Smallwood, 2019). Cela laisse entendre que l'encadrement de l'IA, intégrée à la gestion documentaire, mobilise plusieurs acteurs organisationnels, dont l'apport à la gouvernance diffère suivant les relations entretenues avec l'information (voir figure 4) :



Figure 4. L'IA et la gestion documentaire: les acteurs de la gouvernance de l'information

La *haute direction* assume un rôle d'établissement des mécanismes de gouvernance de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire. Par son rôle en tant qu'officière de gouvernance, elle approuve les politiques, les règlements et les procédures à mettre en place en vue d'encadrer l'automatisation de la gestion documentaire par des dispositifs de l'IA. Aussi, en exerçant un rôle d'engagement, elle s'assure de définir les grandes orientations organisationnelles en matière d'usage de l'IA à des fins d'optimisation de la gestion documentaire. Celles-ci sont à être opérationnalisées sous forme d'actions concrètes, notamment en sollicitant une pluralité de parties prenantes, dont les *experts en technologies de l'information*. En mettant à profit leur compétence en apprentissage automatique supervisé et la logique du fonctionnement des algorithmes d'IA, ces experts possèdent un rôle de vérificateurs de la qualité de ces algorithmes. Plus précisément, il est question d'évaluer leur performance de ces derniers et leur capacité à fouiller dans les textes et à faire ressortir des caractéristiques linguistiques de contenus rédigés dans un langage naturel (*natural language processing*). Ces spécialistes sont aussi impliqués dans les essais et les tests réguliers des dispositifs de l'IA en vue de s'assurer que les algorithmes sont suffisamment performants pour soutenir l'automatisation de la gestion documentaire. Or, la vérification de la qualité des algorithmes n'obéit pas uniquement à des impératifs de nature technologique, mais les dépasse pour concerner également des aspects éthiques et légaux. En fait, le traitement du contenu commande une cartographie préliminaire de l'information documentaire visée, et ce, dans un objectif de minimiser les risques liés à la fuite des données nominatives ou confidentielles. C'est dans cette lignée de pensée que les *vérificateurs de la conformité*, tels que les avocats et les juristes, sont sollicités en vue de participer au processus de cartographie de

l'information en fonction de son degré de criticité, ainsi que d'évaluer les risques liés à l'utilisation de l'IA à des fins d'identification des renseignements personnels. Autrement dit, ils évaluent la performance des dispositifs de l'IA en regard des dispositions législatives en vigueur et qui encadrent l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Les *usagers* de l'information, soit toute personne concernée par la gestion documentaire, ont aussi un rôle à jouer dans le déploiement de cette gouvernance de l'information. En tant que consommateurs de l'information et usagers du système de gestion documentaire, ils expriment leurs besoins à l'égard des fonctionnalités de l'IA à intégrer à celui-ci. Ils s'engagent aussi dans l'évaluation périodique de leur degré de satisfaction de ces fonctionnalités. En guise d'exemple, il peut s'agir d'évaluer la pertinence des cotes classificatoires attribuées d'une manière automatique aux documents d'activité, ainsi que la qualité de mots-clés générés pour indexer automatiquement ces derniers. Les usagers doivent être impliqués tout au long du processus de développement des fonctionnalités de l'IA à intégrer à la gestion documentaire. En amont du processus, ils sont invités à partager leurs points de vue à l'égard de la situation actuelle de la gestion documentaire et des processus qui semblent problématiques. Ils doivent aussi être impliqués dans les périodes des tests des algorithmes, et ce, en vue d'apporter les ajustements nécessaires, au besoin. Enfin, ils sont tenus d'appliquer les politiques et les procédures mises en place pour assurer une meilleure qualité des extrants archivistiques générés par l'IA.

Les *archivistes* jouent un rôle transversal dans l'optique du déploiement de la gouvernance d'information pour encadrer l'intégration de l'IA à la gestion documentaire. Ils assument un rôle de *leadership* auprès de ces collaborateurs et s'y impliquent pour mieux cerner leurs besoins et comprendre leurs attentes à l'égard de l'intégration de l'IA à la gestion documentaire. D'une part, ils s'impliquent dans l'élaboration des mécanismes de gouvernance de l'IA en prenant le soin d'y intégrer les requis informationnels en lien avec l'authenticité, l'intégrité et la fiabilité de l'information, ainsi que les rôles et les responsabilités des acteurs organisationnels impliqués dans l'enregistrement institutionnel des documents, leur gestion et leur exploitation. Par surcroît, ils s'assurent que les processus de gestion documentaire sont conformes aux normes et aux bonnes pratiques archivistiques, notamment dans un contexte numérique caractérisé par la multiplication des provenances. Certes, dans les environnements technologiques, un même document d'activité peut être agrégé à plusieurs sources et faire partie de plus qu'un seul dossier, tout dépendamment de l'activité qui l'a généré. Un contrat peut être détenu à la fois par la direction des ressources humaines qui embauche un employé et le service des finances qui procède au paiement de son salaire. En conséquence, l'activité dans et pour laquelle ce contrat a été généré diffère, ce qui laisse entendre que la contextualisation de celui-ci par le choix des métadonnées d'authenticité et de fiabilité de ce document sera différente. Ainsi, les archivistes sont appelés à cerner ces multiprovenances d'un même document numérique pour garantir la traçabilité des activités qui l'ont généré, ou encore, celles dans le cadre desquelles il a été reçu. À ce sujet, Pacheco et Guardado da Silva (2023)

posent qu'en raison de la fluidité de la circulation de l'information numérique et la variété des contextes dans lesquels elle est exploitée, il est important de saisir les logiques d'agrégation de cette information à d'autres objets documentaires numériques (Pacheco et Guardado da Silva, 2023). Plus spécifiquement, il s'agit de porter une attention particulière aux flux de travail et les processus d'affaires qui façonnent la manière dont cette information est combinée à d'autres sources (Pacheco et Guardado da Silva, 2023). Il est dès lors important de tenir compte de ces considérations dans l'évaluation de la qualité des extrants archivistiques générés par les dispositifs de l'IA dans le but d'assurer une meilleure traçabilité des activités.

Dans cette même logique de vérification de la qualité des extrants archivistiques, les archivistes doivent aussi apporter leur expertise aux spécialistes des TI, dont le rôle est de vérifier la qualité des algorithmes développés pour la génération automatique des extrants archivistiques. Plus précisément, ils ont le rôle de déterminer le périmètre documentaire visé par l'automatisation, et ce, dans un objectif de minimiser les risques liés à la fuite de l'information confidentielle ou nominative. Ils sont aussi à vérifier la qualité des extrants archivistiques, notamment en regard des principes de gestion de cycle de vie documentaire, de provenance et de traçabilité de l'information. En outre, conscients de l'importance de la mise en place d'un programme de gestion des risques, les archivistes sont amenés à collaborer avec les vérificateurs de conformité, dans un objectif de mettre en place les mesures nécessaires pour renforcer la légitimité organisationnelle en regard de la conformité aux lois, aux politiques et aux règlements en vigueur. Il peut être question, entre autres, de la protection de l'information nominative et confidentielle contre les fuites et les accès non autorisés, comme c'est le cas lors de l'extraction de les données par les algorithmes de fouille de textes.

Les archivistes s'impliquent aussi auprès des usagers du système de gestion documentaire. En tant que consommateurs de l'information, ces usagers exploitent les fonctionnalités du système en fonction de leurs besoins. En raison du caractère novateur des fonctionnalités de l'IA, les usagers peuvent éprouver des difficultés à s'approprier ces fonctionnalités et à en percevoir l'utilité dans le cadre de leurs activités. À cela s'ajoute la prudence exprimée par certains usagers quant aux préjugés liés à l'usage des dispositifs de l'IA et des enjeux éthiques et légaux l'entourant (Bernier, 2021; Bruneault et Sabourin-Laflamme, 2021; Cotton, Cotton et Shipway, 2023; Crawford, Cowling et Allen, 2023; Maclure et Saint-Pierre, 2018). Il est dès lors essentiel pour les archivistes d'offrir l'accompagnement nécessaire à ces usagers pour favoriser un usage efficace et responsable des fonctionnalités de l'IA intégrées au système de gestion documentaire.

En définitive, le déploiement d'un programme de gouvernance pour encadrer l'intégration de l'IA à la gestion documentaire considère l'archiviste comme étant un acteur central. Il joue un rôle d'accompagnateur, de formateur et de collaborateur auprès des parties prenantes, en cernant leurs besoins, en veillant au développement de leurs compétences et en bénéficiant également de leur expertise pour tirer le plein profit du potentiel de l'IA. Il assume en outre un rôle de vérificateur de la qualité des extrants archivistiques générés par les dispositifs de l'IA, ce qui laisse entendre qu'il est

faux de penser que l'IA remplacera le travail de cet expert de la gestion de l'information. L'IA sert plutôt de soutien à la gestion documentaire, ce qui nous amène à qualifier celle-ci d'une gestion dite « augmentée ». Ce vocable est employé, dans la littérature scientifique, par un ensemble de chercheurs afin de qualifier un processus, une activité, un phénomène ou un sujet qui est amélioré, assisté par la technologie, voire optimisé (Pionnier, 2022; Ruffieux et al., 2022). La gestion documentaire augmentée caractérise ainsi un ensemble de pratiques axées sur l'automatisation et qui favorisent une gestion plus stratégique du temps et des ressources, sans toutefois négliger les rôles respectifs joués par les acteurs organisationnels dans la vérification de la qualité des extrants générés par l'IA.

Conclusion

L'IA est lourde en bénéfices pour l'automatisation et l'optimisation des pratiques de gestion documentaire. Qu'elle soit mise à profit à des fins de classification, d'indexation, de gestion du cycle de vie ou encore de la catégorisation des documents en fonction de leur degré de criticité, l'IA gagnerait à faire l'objet d'un encadrement approprié en vue de pallier les enjeux informationnels, éthiques et légaux qu'elle fait naître pour les organisations actuelles. C'est ainsi que nous nous sommes efforcés, dans le présent article, d'aborder la gouvernance de la gestion documentaire augmentée, c'est-à-dire celle intégrant des fonctionnalités de l'IA, afin de responsabiliser les acteurs organisationnels et mettre de l'avant leurs rôles dans la promotion d'une culture d'usage responsable de l'IA. Cette gouvernance a été abordée en faisant une lecture de la norme ISO 24143 dans le contexte de la gestion documentaire augmentée. Il reste à explorer la manière dont les principes de cette norme seront appliqués en pratique, compte tenu des requis de l'IA et de leur compatibilité avec la culture informationnelle de l'organisation et des valeurs partagées par ses acteurs.

Bibliographie

- Alaoui, Siham. 2019. "L'implantation des systèmes de gestion intégrée des documents (SGID) : une véritable gestion du changement à adopter, une variété d'acteurs en jeu". *Documentation et bibliothèques* 65 (1): 25-36. <https://doi.org/10.7202/1061817ar>.
- Bailey, Steve. 2009. « Forget Electronic Records Management, It's Automated Records Management That We Desperately Need ». *Records Management Journal* 19 (2): 91-97. <https://doi.org/10.1108/09565690910972048>.
- Bernier, Jean. 2021. *L'intelligence artificielle et les mondes du travail. Perspectives sociojuridiques et enjeux éthiques*. Presses de l'Université Laval.
- Bruneault, Frédérick et Andréanne Sabourin Laflamme. 2021. "Éthique de l'intelligence artificielle et ubiquité sociale des technologies de l'information et de la communication: comment penser les enjeux éthiques de l'IA dans nos sociétés de l'information?." *Tic & société* 15 (1): 159-189. <https://journals.openedition.org/ticetsociete/5999>

- Cardin, Martine. 2013-2014 "Penser l'exploitation des archives en tant que système complexe." *Archives* 45(1):135-146.
https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol45_1/45_1_cardin.pdf
- Caron, Daniel J., Sara Bernardi, et Vincent Nicolini. 2021. "L'acceptabilité sociale du partage des données de santé: revue de la littérature". . Rapport de recherche. Chaire de recherche en exploitation des ressources informationnelles, ENAP, Gatineau, 37 p.
https://espace.enap.ca/id/eprint/290/1/djc%20Rapport_revuedelitte%CC%81rature_accptabilite%CC%81_VF12nov2020.pdf
- Champagne, Nathalie et Audrey Fortin-Lepage. 2021. « Les défis de la gestion documentaire à l'ère de l'infonuagique ». Présenté à Congrès des professionnels de l'information, Montréal, Québec. <https://cpi.fmdoc.org/wp-content/uploads/2021/11/CPI-2021-NChampagne-et-A-Fortin-Lepage.pdf>.
- Colavizza, Giovanni, Tobias Blanke, Charles Jeurgens, and Julia Noordegraaf. 2021. "Archives and AI: An overview of current debates and future perspectives." *ACM Journal on Computing and Cultural Heritage (JOCCH)* 15(1): 1-15.
<https://dl.acm.org/doi/full/10.1145/3479010>
- Cotton, Debby R. E., Peter A. Cotton, et J. Reuben Shipway. 2023. « Chatting and Cheating: Ensuring Academic Integrity in the Era of ChatGPT ». *Innovations in Education and Teaching International*, mars, 1-12. <https://doi.org/10.1080/14703297.2023.2190148>.
- Enholm, Ida Merete, Emmanouil Papagiannidis, Patrick Mikalef, et John Krogstie. 2022. « Artificial Intelligence and Business Value: A Literature Review ». *Information Systems Frontiers* 24 (5): 1709-34. <https://doi.org/10.1007/s10796-021-10186-w>.
- Franks, Patricia C. 2013. *Records and information management*. American Library Association.
- Frendo, Ruth. 2007. "Disembodied information: Metadata, file plans, and the intellectual organisation of records." *Records Management Journal* 17(1): 157-168.
<https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/09565690710833062/full/html>
- Gouvernement du Canada. 2022. « La Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) – document complémentaire ». <https://ised-isde.canada.ca/site/innover-meilleur-canada/fr/loi-lintelligence-artificielle-donnees-liad-document-complementaire>.
- Hagmann, Juerg. 2013. « Information Governance – beyond the Buzz ». *Records Management Journal* 23 (3): 228-40. <https://doi.org/10.1108/RMJ-04-2013-0008>.
- InterPARES Trust-AI. s.d.. About the research. <https://interparestrustai.org/>
- Jacob, Steve, Souissi, Seima, et Martineau, Charlie. 2022. « Intelligence artificielle et transformation des métiers de la gestion documentaire ». Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique, Université Laval.
<https://www.administration-numerique.chaire.ulaval.ca/sites/administration-numerique.chaire.ulaval.ca/files/uploads/IA%20et%20m%C3%A9tier%20gestionnaire.pdf>.
- Justin-Éric Boileau, Justin-Éric, Bois-Drivet, Illona, Westermann, Hannes, et Zhu, Jie. 2022. « Rapport sur l'épistémologie de l'intelligence artificielle (IA) ». Laboratoire de cyberjustice, Université de Montréal.
https://www.cyberjustice.ca/files/sites/102/VfinaleLABCJ-E%CC%81piste%CC%81mologie-de-IA_v2.pdf.
- Legros, Pierre. 2022. "L'impératif de sécurité des données de santé, de la nécessité technique à l'obligation juridique." *Revue internationale de droit économique* 363(3): 13-37.
https://econpapers.repec.org/article/cairidbu/ride_5f363_5f0013.htm

- Maclure, Jocelyn, and Marie-Noëlle Saint-Pierre. 2018. "Le nouvel âge de l'intelligence artificielle: une synthèse des enjeux éthiques." *Les cahiers de propriété intellectuelle* 30(3): 741-765. https://www.ethique.gouv.qc.ca/media/qldjgcdu/texte-1-j-maclure_ep3.pdf
- Makhlouf-Shabou, Basma, Gregory Nobs et Aurèle Nicolet. 2019. « Analyse de politiques de gouvernance informationnelle : rapport de recherche ». Suisse, Genève: Haute école de gestion de Genève. <https://arodes.hes-so.ch/record/3773/usage>.
- Oliver, Gillian, et Fiorella Foscarini. 2019. *Recordkeeping Cultures*. 2^e éd. Facet. <https://doi.org/10.29085/9781783304011>
- Organisation internationale de normalisation. 2022. *ISO 24143:2022 Information et documentation — Gouvernance de l'information — Concept et principes*. Genève, Suisse. <https://www.iso.org/fr/standard/77915.html>.
- Organisation internationale de normalisation. 2020. *ISO/IEC TR 24028 : 2020 Technologies de l'information — Intelligence artificielle — Examen d'ensemble de la fiabilité en matière d'intelligence artificielle*. Genève, Suisse. <https://www.iso.org/fr/standard/77608.html>
- Pacheco, André, et Carlos Guardado Da Silva. 2023. « From the Archival Bond to the Informational Bond ». *Preservation, Digital Technology & Culture*. <https://doi.org/10.1515/pdte-2023-0004>.
- Pérotin, Yves. 1961. « L'administration et les "trois âges" des archives, » 20: 31-33.
- Pionnier, Xavier. 2022. "Le numérique comme bien commun et la protection des données, notamment concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers: un exemple, l'usage de la réalité augmentée." *La nouvelle revue-Éducation et société inclusives* 2 (2022): 267-274. <https://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-education-et-societe-inclusives-2022-2-page-267.htm>
- Rolan, Gregory, Glen Humphries, Lisa Jeffrey, Evanthia Samaras, Tatiana Antsoupova, et Katharine Stuart. 2019. "More Human than Human? Artificial Intelligence in the Archive ". *Archives and Manuscripts* 47 (2): 179-203. <https://doi.org/10.1080/01576895.2018.1502088>.
- Ruffieux, Simon, Samuel Torche, Maurizio Caon, and Omar Abou Khaled. 2022. "Etude exploratoire d'un assistant digital d'aide au montage basé sur la projection en réalité augmentée." In *33e conférence internationale francophone sur l'Interaction Humain-Machine (IHM'22)*. ACM. <https://hal.science/hal-03847550/>
- Schein, Edgar. 2016. *Organizational Culture and Leadership*. 5^{ème} édition. New-Jersey: Wiley. <https://www.wiley.com/en-us/Organizational+Culture+and+Leadership%2C+5th+Edition-p-9781119212041>.
- Smallwood, Robert F. 2019. *Information Governance: Concepts, Strategies, and Best Practices*. 1^{re} éd. Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781119491422>.
- Tremblay-Cantin, Claudie-Ann, Sehl Mellouli, Mustapha Cheikh-Ammar, and Hager Khechine. 2021. "Facilitateurs et obstacles à l'adoption des services d'administration en ligne: Un modèle de haut niveau." *Cahiers de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique*. Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique, Université Laval. [https://www.administration-numerique.chaire.ulaval.ca/sites/administration-numerique.chaire.ulaval.ca/files/uploads/Cahier%20%233%20-%20Acceptabilit%C3%A9%20services%20num%C3%A9riques%20\(4\).pdf](https://www.administration-numerique.chaire.ulaval.ca/sites/administration-numerique.chaire.ulaval.ca/files/uploads/Cahier%20%233%20-%20Acceptabilit%C3%A9%20services%20num%C3%A9riques%20(4).pdf)

- Vellino, André, et Inge Alberts. 2016. « Assisting the Appraisal of E-Mail Records with Automatic Classification ». *Records Management Journal* 26 (3): 293-313.
<https://doi.org/10.1108/RMJ-02-2016-0006>.
- Zacklad, Manuel. 2007. "Classification, thésaurus, ontologies, folksonomies: comparaisons du point de vue de la recherche ouverte d'information (ROI)." Dans *CAIS/ACSI 2007, 35e Congrès annuel de l'Association Canadienne des Sciences de l'Information. Partage de l'information dans un monde fragmenté: Franchir les frontières, sous la dir. de C. Arsenault et K. Dalkir*. Montréal: CAIS/ACSI
https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00202440/document